

Le réaménagement de l'étang de la Forêt

UNE ÉTAPE CLÉ DE LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU LOC'H

Un effort d'ensemble à poursuivre collectivement

u Le cours d'eau du Loc'h est classé en Liste 1 et 2 selon l'article L214-17 du code de l'environnement.

À ce titre, il est soumis à une obligation de **rétablir la continuité écologique** : il s'agit d'aménager les obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments.

u Des actions ont déjà été amorcées pour retrouver le bon état écologique de la rivière. Mais **l'action reste à poursuivre en de nombreux points**. Le réaménagement de l'étang de la forêt s'inscrit dans cette dynamique.

Chiffres clés



44

km de la source à l'embouchure



16

ouvrages

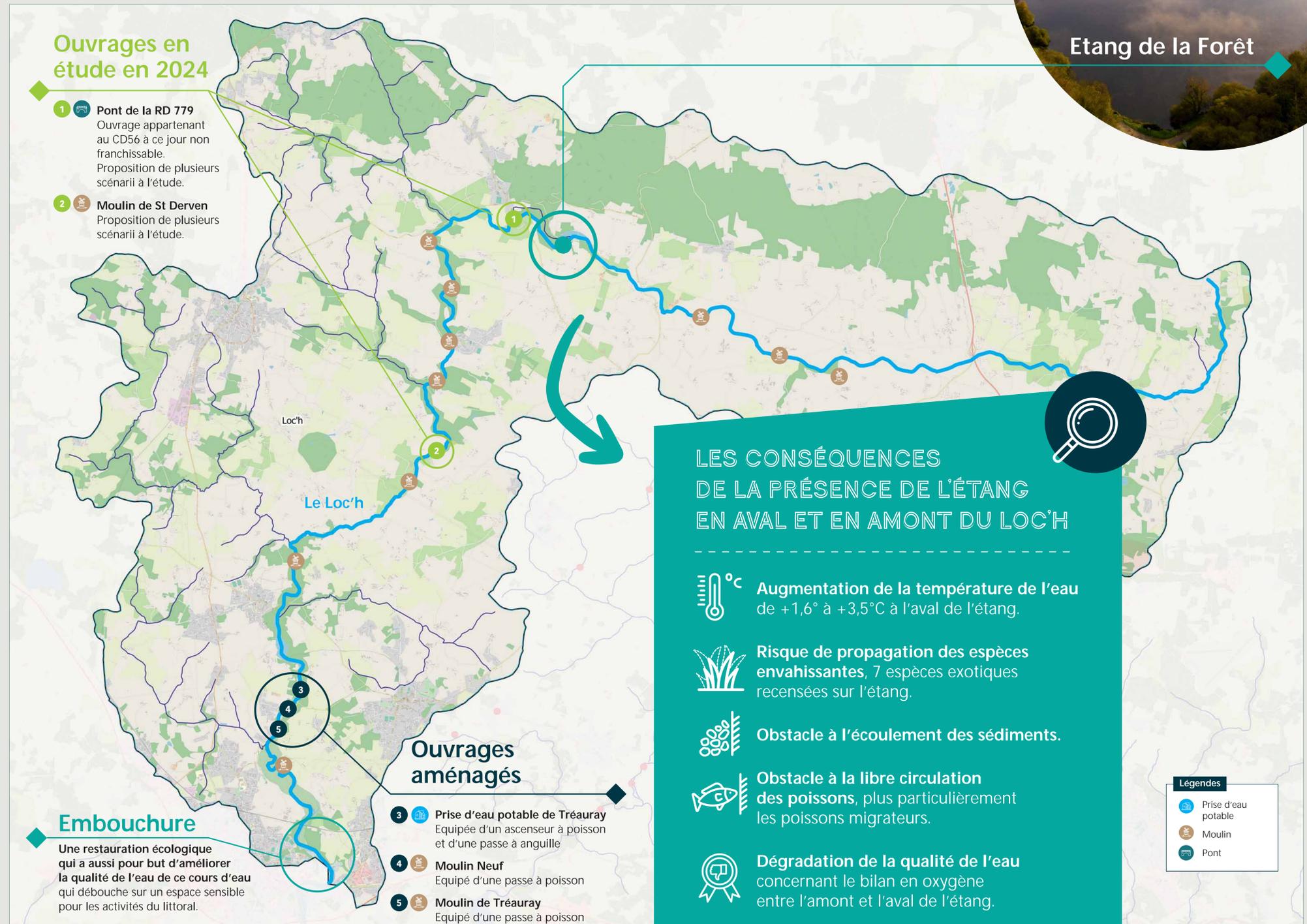


3

masses d'eau composent le bassin versant : le Loc'h, le Sal et la rivière d'Auray pour un total de 312 km²



Etang de la Forêt



Le réaménagement de l'étang de la Forêt

TROIS AXES DE TRAVAIL ENVISAGÉS

Après une période de diagnostic, les bureaux d'études ICEO et ATEMIA ont entamé la phase consacrée à l'étude des scénarios.

L'objectif ?

- u **Mettre en conformité** le site vis-à-vis de la réglementation
- u **Restaurer les fonctionnalités écologiques** du site
- u **Travailler sur le maintien des activités et la création de nouvelles activités** de loisirs



Scénario 1 : CONTOURNEMENT



Mise en dérivation du plan d'eau

Ce scénario envisage la création d'une digue pour séparer le cours d'eau du Loc'h du reste de l'étang.

u Continuité écologique

- Continuité écologique restaurée grâce à la digue
- Impacts environnementaux actuels maintenus sur la partie plan d'eau

u Gestion/entretien

- Maintien d'une retenue d'eau qui permet certains usages mais qui nécessite une gestion et une surveillance
- Curage régulier du plan d'eau à prévoir
- Arrachage de l'egeria densa
- Entretien de la nouvelle digue
- Contraintes de gestion et d'entretien des organes hydrauliques du plan d'eau à prévoir

u Usages

- Réduction de la surface du plan d'eau qui nécessite de redimensionner les activités nautiques
- Maintien des usages actuels du site à condition que la qualité de l'eau le permette
- Contraintes d'approvisionnement en eau possible en été

u Financements

- Création d'une importante digue pour séparer la rivière du plan d'eau
- Travaux non éligibles à des subventions (hors cours d'eau)

u Conformité réglementaire

- Nécessite une régularisation administrative à valider par les services de l'Etat

Scénario 2 : SUPPRESSION



Effacement du plan d'eau

Ce scénario envisage une suppression totale du plan d'eau et la restauration en son sein du lit de la rivière, accompagnée de la création d'une zone humide.

u Continuité écologique

- Scénario ambitieux sur le plan écologique
- Création d'une zone humide qui permet le développement de la biodiversité et la restauration d'une palette variée de nouveaux habitats
- Zone humide qui joue un rôle épurateur sur la qualité de l'eau et un rôle tampon en cas d'inondations ou de sécheresse

u Gestion/entretien

- Absence d'ouvrages hydrauliques et donc d'entretien et de maintenance

u Usages

- Modification paysagère du site qui nécessite d'envisager de nouveaux usages en complément du maintien de certaines activités présentes autour du plan d'eau

u Financements

- Travaux de restauration éligibles aux subventions en intégralité

u Conformité réglementaire

- Scénario qui répond aux objectifs réglementaires en matière de restauration environnementale et qui ne nécessite pas de mise en conformité

Scénario 3 : RÉDUCTION



Mix des scénarios 1 & 2

Cet axe de travail envisage l'association des deux scénarios précédents, à savoir la restauration du cours d'eau et la création d'une zone humide avec la conservation d'une petite retenue d'eau.

u Continuité écologique

- Scénario qui répond aux objectifs réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique
- Restauration d'une palette variée de nouveaux habitats et développement de la biodiversité favorisée grâce à la zone humide
- Zone humide qui joue un rôle épurateur sur la qualité de l'eau et un rôle tampon en cas d'inondations ou de sécheresse
- Impacts environnementaux actuels maintenus sur la partie plan d'eau

u Gestion/entretien

- Maintien d'une retenue d'eau qui permet certains usages mais qui nécessite une gestion et une surveillance
- Contraintes de gestion et d'entretien des organes hydrauliques du petit plan d'eau à prévoir
- Curage régulier du plan d'eau à prévoir
- Arrachage de l'egeria densa

u Usages

- Adaptation des activités nautiques en lien avec la réduction de la taille du plan d'eau
- Création de nouveaux usages en lien avec la zone humide
- Contrainte d'approvisionnement en eau possible en été
- Maintien des usages actuels du site à condition que la quantité d'eau le permette

u Financements

- Travaux partiellement éligibles aux subventions (seulement pour la restauration du cours d'eau)

u Conformité réglementaire

- Nécessite une régularisation administrative à valider par les services de l'Etat

L'étang de la Forêt

UN SITE EN CONSTANTE ÉVOLUTION



Etang dans sa forme actuelle (IGN Juin 1969)

Un site aménagé pour produire l'énergie nécessaire à des activités artisanales

Vers la création d'une base de loisirs



Zone de retenue visible sur les cartes de Cassini (Carte de Cassini 1756-1815)

1830

- Destruction du Moulin de la forêt

FORGES DE LANVAUX

Exploitation de la force motrice de la dérivation de l'ancien moulin

Des problèmes de fonctionnement structurels apparaissent dès le début : des inondations en amont des ouvrages, des épisodes d'assecs en aval de l'usine et de nombreuses pétitions de riverains pour réglementer l'ouvrage et l'usine

1870

1927

Succession de plusieurs propriétaires privés

Aucune solution structurelle n'est mise en œuvre au cours de cette période mais l'étang est curé régulièrement. Il faut attendre 1927 pour que des travaux soient engagés sur le déversoir.



Zone humide et régulièrement inondée (IGN Juin 1952)

1969

1971

- Acquisition du site par le syndicat intercommunal du Bassin de la Rivière du Loc'h
- Création de l'étang et réaménagement de la rivière du Loc'h sur 20 km
- Absence de règlement d'eau établissant l'existence légale du plan d'eau

Un développement évolutif de la base de loisirs

2018

- Modernisation et extension de la salle multifonctions

2016

- Interruption des classes vertes (plan Vigipirate)

2012

- Diversification des loisirs : mur d'escalade, tyrolienne, aires de jeux et de fitness

2009

- Suppression du camping par arrêté préfectoral (sanitaires non conformes)

1995

- Développement de la base de loisirs (sport, loisirs et accueil éducatif)
- Construction des bâtiments de la base de loisirs actuelle (salle multifonction, hangar de stockage, bureaux et buvette)

Un recul progressif de certains usages emblématiques

2019

Apparition de l'Elodée dense (plante exotique envahissante)
+ Accroissement significatif de l'envasement
+ réduction de la hauteur d'eau

= Baisse des activités nautiques mais hausse des activités terrestres

2020

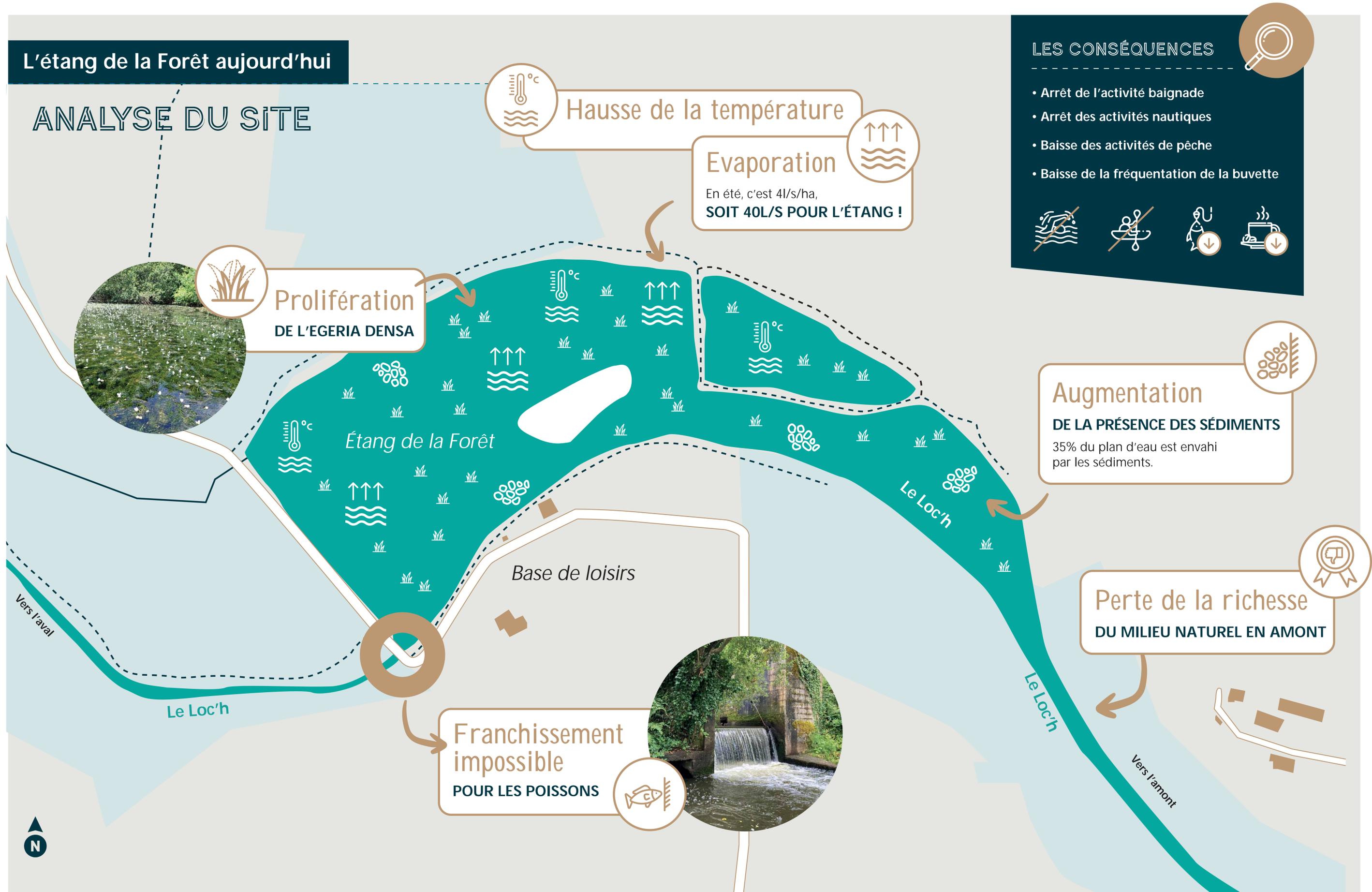
- Arrêt des activités nautiques pour des scolaires (problématiques sanitaires et de sécurité)

2024

- Arrêt des activités estivales de location de pédalo et de kayak (envahissement par les espèces invasives)

L'étang de la Forêt aujourd'hui

ANALYSE DU SITE



LA MÉTAMORPHOSE D'UN SITE AUX MULTIPLES ENJEUX

À la croisée de plusieurs enjeux,
un site à réinventer dans une logique de restauration



Préserver la biodiversité

- u Réhabiliter des habitats diversifiés pour favoriser une biodiversité florissante sur le site.
- u Rétablir la continuité du cours d'eau : une mesure cruciale pour la circulation des poissons.



Préserver la ressource en eau : un engagement qualitatif et quantitatif

- u Restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau pour contribuer à améliorer la qualité de l'eau.



Conserver la vocation loisirs et nature : un site apprécié, pilier du cadre de vie local

- u Penser un site ouvert et accessible à tous pour des activités de loisirs (encadrées ou en autonomie).
- u Maintenir et développer les activités sportives.



Contribuer à l'attractivité touristique du Pays Vert : vers une destination plus durable



LE SAVIEZ-VOUS ?

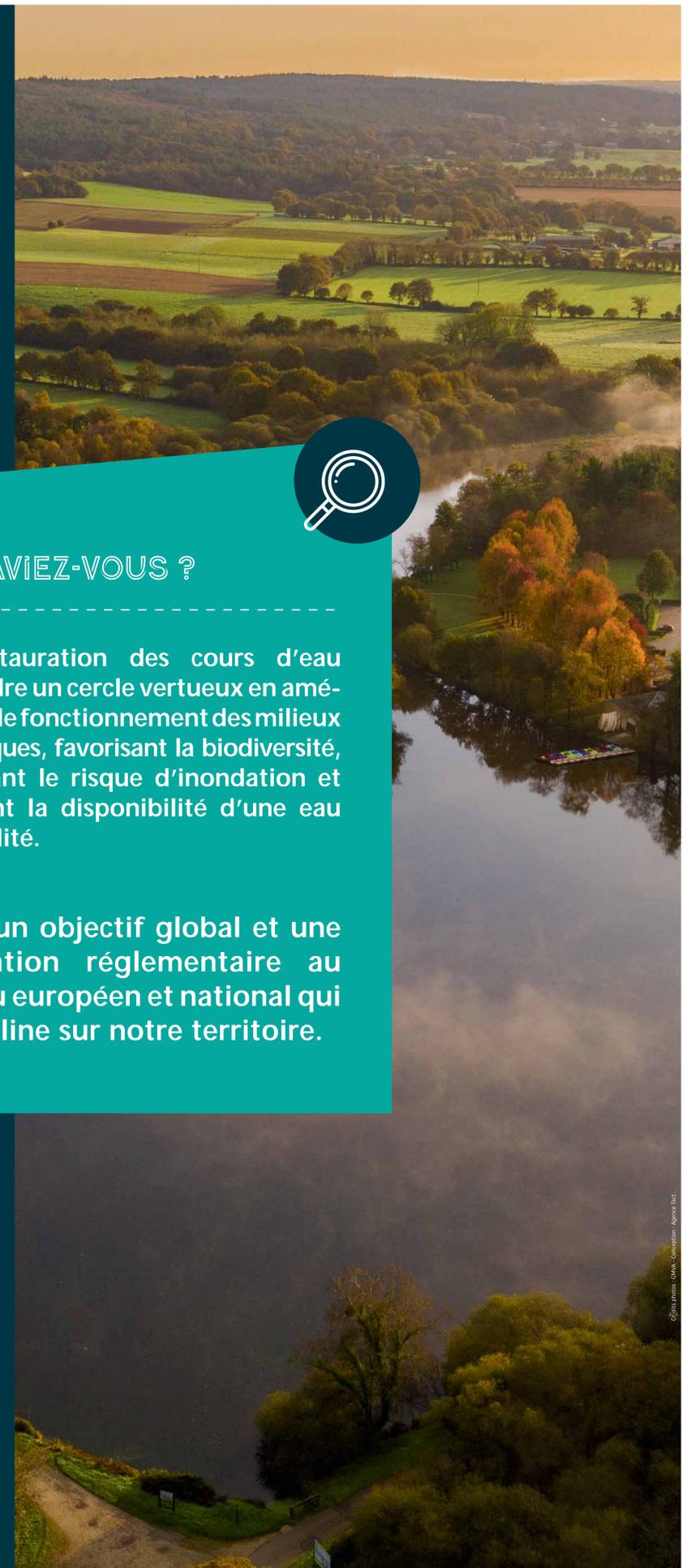
La restauration des cours d'eau engendre un cercle vertueux en améliorant le fonctionnement des milieux aquatiques, favorisant la biodiversité, réduisant le risque d'inondation et assurant la disponibilité d'une eau de qualité.

C'est un objectif global et une obligation réglementaire au niveau européen et national qui se décline sur notre territoire.

La rivière du Loc'h est classée en liste 2 au titre du L214.17 du code de l'Environnement.

L'objectif ?

- u Permettre la libre circulation des poissons et des sédiments tout au long du cours d'eau.



LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER UN SITE NATUREL

Faune protégée

Mollusques

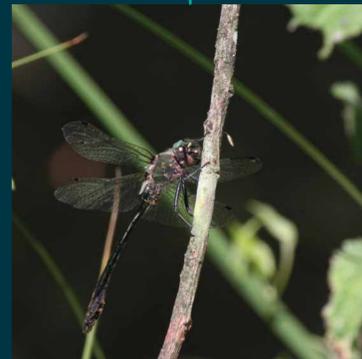


Escargot de Quimper

Mammifères

Loutre d'Europe,
Écureuil roux

Insectes



Cordulie à corps fin

Reptiles



Lézard des murailles

Chauve-souris

Barbastelle d'Europe,
Pipistrelle de Kuhl,
Pipistrelle commune,
Sérotine commune,
Noctule de Leisler,
Murin de Natterer,
Murin à moustache, Murin
d'Alcathoe,
Murin d'Aubenton,
Grand murin,
Oreillard gris,
Oreillard roux,
Grand rhinolophe,
Petit rhinolophe

Oiseaux nicheurs

17 espèces protégées
au niveau national

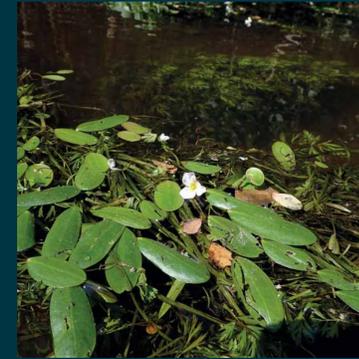
Oiseaux migrateurs et hivernants

10 espèces à enjeu de
conservation en Bretagne
mais effectifs faibles

Poissons

Anguille

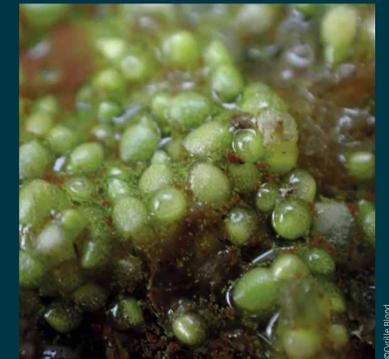
Flore protégée



Fleur de lotus



Jonc hétérophylle



Wolffia sans racine



Hottonie des marais

250
espèces
végétales
identifiées
sur le site

Rinventer le site

QUELS USAGES POUR DEMAIN ?

2.



Se repérer,
circuler
...



...s'veiller l'environnement du site



...prendre le temps de faire une pause



Se retrouver,
partager

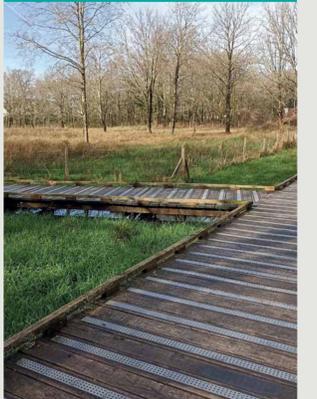
3.



1.
Découvrir,
comprendre,
...

4.

Observer,
s'immerger...



...dans la nature

5.

Bouger,
se dépenser...



6.
River,
imaginer,
contempler



...en connexion avec la nature